

SHÉHÉRAZADE ET LE RÊVE INACHEVÉ

MOUSTA LARGO

DOSSIER PÉDAGOGIQUE



Conte philosophique d'une épopée contemporaine Orient-Occident...

MOUSTA LARGO

Conte, chant, luth arabe

MARWAM FAKIR

violon

JAMAL MOUSSAD

derbouka

NOUS SOMMES AU CŒUR D'UN CENTRE DE TRANSIT EN HONGRIE. SHÉHÉRAZADE, NOTRE HÉROÏNE, ANCIENNEMENT PROFESSEUSE DE FRANÇAIS À BAGDAD QU'ELLE A DÛ FUIR POUR ÉCHAPPER AUX HORREURS DE LA GUERRE, SE LIE D'AMITIÉ AVEC SIX POÉTESSES COMME ELLE AIME LES APPELER. CHAQUE SOIR, COMME UNE BULLE HORS DU TEMPS, ELLES CONJURENT LE SORT DE L'EXIL PAR LA MUSIQUE ET LE CONTE DE LEUR PAYS RESPECTIF, JUSQU'À UN SOIR OÙ SHÉHÉRAZADE DISPARAÎT MYSTÉRIEUSEMENT LAISSANT DERRIÈRE ELLE UN CARNET DE VOYAGE...

AU TRAVERS DE CETTE ŒUVRE RICHE ET POIGNANTE, TEL UN CONTE PHILOSOPHIQUE, MOUSTA LARGO INTERPELLE VOIRE BOUSCULE SON PUBLIC AVEC DES THÈMES MALHEUREUSEMENT CRIANT D'ACTUALITÉ.

EN COMPAGNIE DE SON LUTH ET DE SES FIDÈLES MUSICIENS, L'ARTISTE NOUS LIVRE UN SAVANT MÉLANGE DE CONTES, DE MUSIQUES ARABES ET DE CHANTS VOLONTAIREMENT ÉCRITS EN FRANÇAIS, CRÉANT UN SPECTACLE OÙ LE TEMPS SUSPENDU NOUS INTERROGE BRUTALEMENT.

PAR LE BIAIS DE CETTE ŒUVRE CRÉÉE POUR LES JEUNESSES MUSICALES, LE SOUHAIT DE L'ARTISTE EST DE FAIRE DÉCOUVRIR LA MUSIQUE ORIENTALE TOUT EN ABORDANT LES PRÉOCCUPATIONS SOCIÉTALES ACTUELLES TELS LE « VIVRE ENSEMBLE », L'IMMIGRATION, LA VIOLENCE, LE RESPECT, LA MISOGYNIE, L'HOMOPHOBIE, L'ANTISÉMITISME OU LE RACISME...



RENCONTRE AVEC MOUSTA LARGO

QUEL A ÉTÉ L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR QUI T'A DONNÉ L'ENVIE DE CRÉER CE SPECTACLE ?

Au vu du destin tragique que vivent des migrants en exil dans des conditions souvent inhumaine, j'ai décidé de sensibiliser les jeunes et moins jeunes à la question de l'exil et de l'accueil.

QUE SOUHAITES-TU FAIRE DÉCOUVRIR/APPROFONDIR AUX JEUNES ?

Je souhaite les sensibiliser à la questions du vivre ensemble.

QUELLE EST L'AMBIANCE DU SPECTACLE ?

Le spectacle se déroule dans une ambiance feutrée où le conte épaulé le chant, dans un cadre intime et éphémère.

QUI EST SHÉHÉRAZADE ?

Notre Shéhérazade est une jeune institutrice qui enseigne le français à Bagdad. Elle a dû fuir son pays à cause de la guerre. Elle emporte avec elle des contes et des récits qui apaisent le cœur d'autres migrants. La Shéhérazade originale, est simplement citée dans le spectacle.

Y A-T-IL DES ÉLÉMENTS DE TON SPECTACLE QUE TU AIMERAI VOIR TRAVAILLER PAR L'ENSEIGNANT AVANT LA REPRÉSENTATION ?

Les élèves devraient avoir un premier contact avec l'actualité des migrants en Belgique et en Europe en général.

AS-TU UNE PETITE ANECDOTE À RACONTER AUX JEUNES ?

Ce qui m'a marqué et qui a pratiquement défini qui je suis aujourd'hui, c'est cet enseignant qui m'a un jour offert un livre d'Amin Malouf, « Léon l'Africain » et grâce à qui une soif immense de curiosité s'est installée en moi... Un prof peut vraiment définir la trajectoire d'un élève, s'il sait comment lui indiquer le chemin.

D'OÙ VIENNENT LES BELGES D'AUJOURD'HUI ?

Entre 1830 et le début du 20e siècle, le nombre de Belges qui émigraient était plus important que le nombre d'étrangers qui venaient s'installer en Belgique. Pour fuir la crise économique, ces belges partaient s'installer en Russie, au Canada, en Amérique, en Afrique mais aussi dans les pays limitrophes. C'est à la fin du 19e siècle que le nombre de belges partis s'installer dans le nord de la France fût le plus important, en raison de son industrie textile florissante. Certains ont aussi migrés vers le Congo au 20e siècle pour revenir ensuite en Belgique au moment où ce pays a clamé son indépendance.

En 1914, lors de l'invasion allemande, de nombreux Belges sont partis se réfugier dans les pays voisins (en France, aux Pays-Bas et en Angleterre). Aujourd'hui les émigrés représentent une faible proportion de la population.

Mais la Belgique, depuis le 20e siècle est surtout une terre d'immigration.

Après la première guerre mondiale, les entreprises belges ont besoin de main-d'œuvre et attirent les travailleurs étrangers.

Pendant la seconde guerre mondiale, la Belgique a perdu une grande partie de sa population d'origine immigrée, principalement celle de nombreux juifs originaires des pays de l'Est, arrivés chez nous dès le 19e siècle pour échapper aux pogroms et aux persécutions de leur pays d'origine. Ils ont ensuite été victimes pour la plupart de l'extermination et la barbarie nazie.

Après la guerre, c'est le charbon qui est à l'origine des migrations. La demande de main-d'œuvre est si grande que l'immigration économique est encouragée par l'état et l'immigration clandestine est tolérée. C'est ainsi que sont arrivés les italiens, suivi des espagnols en 1956, les grecs en 1957, les marocains et les turcs en 1964, les tunisiens en 1969, les algériens et les yougoslaves en 1970.

Les migrations économiques se tarissent dans les années 70 et une nouvelle migration du travail reprendra dès 1991. Depuis les années 2000, les migrations se féminisent.

Le flux de migrants de ces 7-8 dernières années est à mettre en lien direct aux événements tragiques consécutifs à la vague des Printemps arabes qui a débutée en Tunisie en 2010 et qui s'est ensuite propagée dans de nombreux pays du monde arabe. Ces contestations populaires, non violentes, demandaient le départ des dictateurs, l'instauration d'une démocratie, un partage des richesses qui leur assure de meilleures conditions de vie, des emplois et la dignité, les principales causes de ces mouvements à forte dimension sociale étant le manque de libertés individuelles et publiques, le chômage, la misère, le coût de la vie élevé ainsi qu'un besoin de démocratie qui ne soit pas une simple façade.

Ces bouleversements dans le monde arabe ont été d'autant plus suivis que ces régions présente un intérêt économique majeur pour l'Occident, notamment du fait de l'industrie pétrolière très présente dans ces régions.

PLACE DE L'ISLAM ET DES FEMMES

Le déroulement effectif des révolutions, notamment en Égypte et en Tunisie, conduit à relativiser la peur de l'islamisme, ainsi que l'examen des programmes des organisations islamistes. Selon des analystes, les sociétés qui contestent les régimes politiques en place sont insensibles aux thèses de l'islam radical, bien que croyantes et pratiquantes. Le risque de révolution islamique comme en 1979 est donc faible dans le monde arabe. Sans être laïc, ce mouvement de protestations serait donc « séculier », selon Olivier Roy, suivi par d'autres observateurs. Les Frères musulmans eux-mêmes, s'ils conservent une idéologie sociale conservatrice, ont assez largement opté pour la démocratie, d'après le modèle du parti turc musulman, l'AKP et lorsqu'ils entament des négociations avec le pouvoir en Égypte, ils sont lâchés par leurs branches féminine et de la jeunesse. Ce modèle turc est ainsi souvent évoqué par les opposants, que ce soit en Tunisie, au Maroc, en Jordanie ou en Égypte, et ce d'autant plus que le premier ministre AKP de la Turquie, Recep Erdoğan, a immédiatement soutenu les révolutions tunisienne et égyptienne, et a posé le régime turc en modèle pour les pays musulmans. De plus, les religieux, que ce soient les dignitaires musulmans ou coptes en Égypte, sont souvent trop compromis avec les anciens régimes pour avoir une influence déterminante. En Égypte, les dignitaires religieux ont presque tous condamné la révolution et ses objectifs, alors que les prières dans la rue sont l'indice d'une société croyante mais peu pointilleuse sur les rites.

La presse grand public occidentale émet par contre très tôt des craintes sur la prise de pouvoir des islamistes ; cette éventualité est aussi envisagée comme crédible en-dehors de l'Europe, notamment par la presse iranienne.

Les femmes, traditionnellement cloîtrées, prennent une part active aux mouvements révolutionnaires, jouant même le rôle de leaders ; elles sont 10 à 15 % des manifestants en Égypte, et les rapports respectueux qui s'instaurent entre hommes et femmes place Tahrir au Caire étonnent les manifestants. L'écrivaine réfugiée en France Sérénade Chafik participe aux manifestations. On y a relevé cependant

plusieurs cas d'agression sexuelle et au lendemain de la révolution, leur place est toujours très restreinte en politique : la manifestation de la journée des femmes, le 8 mars, est brutalement dispersée par les salafistes et les militaires, et elles sont quasi absentes du gouvernement et des 27 postes de gouverneur de province.

Les femmes sont aussi très présentes dans les manifestations yéménites et libyennes, avec Salwa Bugaighis qui fait partie du conseil national de transition. À Benghazi, un carré entouré de barrières est aménagé pour empêcher les hommes d'approcher les femmes sur la place du palais de justice de Benghazi, rebaptisée place Tahrir. On note leur présence importante en tenue occidentale ou traditionnelle, en abayas à Manama, au Yémen ou en Libye, et le blog vidéo de l'Égyptienne Asma Mahfouz est l'un des plus suivis lors des événements de janvier-février en Égypte. En Syrie, les femmes sont très nombreuses à manifester et à faire grève, de toutes religions, voilées ou non, que ce soit dans les villes ou à la campagne, etc. Les artistes participent aux luttes, dont Mona Wassef, Kenda Aloush, Yara Sabri, Azza Al-Bahra, la réalisatrice Rasha Sharbotgui et les romancières Rima Folleyhan, Yom Mashhadi ont signé un manifeste de solidarité aux enfants de Deraa.

Cette présence des femmes est d'ailleurs utilisée contre les manifestants, par exemple au Yémen, où Saleh pointe comme immorale la mixité dans les manifestations ; après ce discours, des extrémistes présents parmi les contestataires tabassent les femmes qui veulent supprimer la séparation hommes-femmes, aidés par les militaires de la 1^{re} brigade blindée, entraînant ensuite de vives protestations parmi les manifestants en défense des femmes. Mais au total, l'anthropologue Mondher Kilani estime que l'émancipation des femmes est une des ruptures majeures introduites par les révolutions arabes.

CONSÉQUENCES MIGRATOIRES

L'Europe, et notamment l'île italienne de Lampedusa, a connu, au lendemain de la révolution tunisienne, des flux de migrants tunisiens plus importants qu'auparavant. La frontière tuniso-libyenne a en outre elle-même connu d'importants flux de réfugiés libyens, dont une partie a ensuite essayé de rejoindre l'Europe.

Ces flux ont suscité de nombreuses controverses en Italie et en France, deux pays ayant appelé à plus de solidarité européenne et ayant partiellement remis en cause les règles de l'espace Schengen.

QUI SONT LES MIGRANTS ? LEXIQUE

Un migrant est une personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire pour de multiples raisons. Il s'agit donc d'une personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel elle n'est pas née. Certains se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés en raison de difficultés économiques, suite à des conflits ou des atteintes aux droits humains. Un migrant est en situation régulière dans un pays quand il est autorisé à y séjourner grâce à un visa ou un permis de résidence valide. Un migrant est en situation irrégulière lorsqu'il ne possède pas les documents requis pour séjourner sur le territoire ou que les autorités de ce pays ne l'y autorisent pas.

Un immigrant est un migrant qui arrive dans un pays qui n'est pas le sien et qui s'y établit de manière permanente.

Un émigrant est un migrant qui quitte son pays pour s'installer dans un autre pays.

Pour ne plus se tromper : l'immigrant arrive, l'émigrant prend le départ.

Un demandeur d'asile est un terme juridique qui désigne une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection

internationale, qui a déposé une demande pour bénéficier d'une protection internationale dans un pays d'accueil mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié. Elle attend que sa demande soit définitivement acceptée ou rejetée par son pays d'accueil. En Belgique, une personne qui demande l'asile peut se voir reconnaître le statut de réfugié ou se voir accorder le bénéfice de la protection subsidiaire. Dans le cas où le demandeur d'asile ne peut être reconnu réfugié, les autorités examinent, de manière subsidiaire, si le bénéficiaire de la protection subsidiaire peut lui être accordé.

Un réfugié, selon la définition de la Convention de Genève des Nations-Unies relative au statut des réfugiés de 1951, est une personne qui, se trouvant hors du pays de sa nationalité et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays, craint avec raison d'être persécutée du fait de son identité (origine ethnique, nationalité, appartenance à un groupe social), de ses convictions religieuses, de ses opinions politiques.

Un déplacé interne : est une personne qui a quitté son foyer pour trouver refuge ailleurs, à l'intérieur de son pays d'origine. Elle peut avoir fui pour diverses raisons : conflits armés, catastrophes naturelles, violences à caractère ethnique, dégradation de l'environnement ou persécutions religieuses. A

la différence du réfugié, cette personne n'a pas franchi de frontière internationale et ne peut pas, pour cette raison, se prévaloir de la protection prévue par le droit international relatif aux réfugiés.

Un mineur étranger non accompagné (MENA) est un jeune, originaire d'un pays étranger (hors de l'Union Européenne) de moins de 18 ans qui a quitté son pays pour des raisons diverses (pour échapper à des persécutions, pour des raisons économiques et/ou sociales, suite à une catastrophe naturelle) et se retrouve sans représentant légal (parent ou tuteur) dans un pays d'accueil.

Un apatride est une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation nationale. En d'autres termes, cette personne est « sans État », elle est dépourvue de nationalité et ne bénéficie d'aucune protection étatique.

LES MIGRATIONS DANS LE MONDE

Plus de 230 millions de personnes dans le monde ne vivent pas dans leur pays de naissance. Ces migrants internationaux représentent à peine plus de 3% de la population mondiale. Ces personnes installées dans un pays différent de celui où elles sont nées ne représentent qu'une faible part de la population mondiale : environ 3,2 %.

Il y a 50 ans, les migrants étaient trois fois moins nombreux (75 millions en 1965) mais constituaient déjà 2,3 % de la population mondiale. Leur nombre progresse de façon régulière mais pas exponentielle, +1,2 % par an en moyenne.

Les réfugiés, estimés à 15,7 millions en 2013, représentent seulement 7 % des migrants internationaux. La plupart vivent dans des pays en développement.

La majorité des migrants habitent dans un pays du Nord. En 2013, 59 % des migrants internationaux résident dans un pays développé. Parmi eux, 6 sur 10 sont originaires d'un pays du Sud.

Ces migrants originaires du Sud et habitant dans le Nord ne représentent qu'un peu plus d'un tiers de l'ensemble des migrants internationaux. Ils sont aussi nombreux à avoir migré d'un pays du Sud vers un autre.

Parmi les migrants originaires du Nord, 54 millions vivent dans un autre pays développé et seulement 14 millions dans un pays du Sud.

Les États-Unis, premier pays en nombre d'immigrés

En 2013, l'Europe et l'Asie sont les deux continents qui rassemblent le plus de migrants internationaux sur leur sol, soit près des deux-tiers des migrants. Les États-Unis restent le pays qui en abrite le plus grand nombre, un sur cinq, loin devant la Russie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni, et la France.

En revanche, les États-Unis ne sont pas en tête des pays qui comptent la plus forte part d'immigrés par rapport à l'ensemble de leur population. Les immigrés représentent 14,3 % de la population américaine alors que leur part peut dépasser les 80 % dans des États pétroliers comme les Émirats arabes unis (83,7 %), qui font partie des pays qui affichent la plus forte proportion d'immigrés.

En Europe de l'Ouest, un petit pays comme le Luxembourg compte 43,3 % d'immigrés, beaucoup plus que la France (11,6 %). Le Bangladesh, le Mexique et l'Inde, principaux pays d'émigration. Les États-Unis, l'Espagne et les Émirats arabes unis ont constitué les premiers pays d'immigration et le Bangladesh, le Mexique et l'Inde, les principaux pays d'émigration.

Sur la même période, les flux de migrants les plus importants ont été enregistrés à l'intérieur de l'Asie, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes vers l'Amérique du Nord et au sein de l'Europe.

Près de la moitié des migrants sont des femmes

L'image du migrant comme un homme jeune, célibataire et peu qualifié venu chercher du travail dans le Nord ne correspond plus à la réalité. En 2013, la moitié des migrants internationaux ont plus de 38,4 ans (dans la population mondiale une personne sur deux a moins de 29,2 ans) et 48 % sont des femmes.

Les flux de migrants, hommes ou femmes, sont de plus en plus qualifiés. Aujourd'hui, les femmes migrent moins pour rejoindre leur conjoint et davantage pour travailler ou faire leurs études. Elles sont désormais majoritaires dans le Nord, ce qui tient en partie au vieillissement de la population immigrée, les femmes vivant plus longtemps que les hommes.

Europe : une terre d'accueil?

Plusieurs millions d'émigrants et d'immigrants chaque année en Europe dont quelques centaines de milliers de demandeurs d'asile. Au total, 3,4 millions de personnes ont immigré dans l'un des États membres de l'Union européenne en 2013, et au moins 2,8 millions d'émigrants auraient quitté le territoire de ces États au cours de cette même année.

En 2015, 1,3 million de demandes d'asile ont été enregistrées dans l'UE. Près de 90 000 d'entre elles provenaient de MENA. Les trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak. Les plus grands nombres de demandes d'asile en Europe ont été enregistrés en Allemagne, en Hongrie et en Suède.

Les demandes d'asile en Europe restent pourtant infiniment faible face aux 86 % des réfugiés qui sont actuellement accueillis dans des pays en développement. Plus de 1 million d'arrivées de migrants par la mer méditerranée ont été enregistrées en 2015 tandis que près de 230 000 arrivées de migrants par la mer méditerranée avaient déjà été enregistrées en juin 2016. Près de 35 % d'entre eux étaient des enfants et près de 20 % d'entre eux, des femmes.

Et l'Europe érige des murs et ferme ses frontières...

Un peu plus de vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin, alors que le nombre de personnes déplacées de force dans le monde n'a jamais été aussi important depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe, au lieu de tout faire pour recevoir dignement une petite fraction de ces réfugiés, redécouvre les murs en érigeant des barrières aux frontières, de plus en plus longues, de plus en plus hautes, tout en déployant un nombre sans cesse croissant de gardes-frontières et en investissant dans les technologies de surveillance, de la Bulgarie à la France en passant par la Hongrie, la Grèce, l'Espagne..., pour bloquer réfugiés et migrants.

Près de la moitié des personnes qui essaient de pénétrer irrégulièrement sur le territoire de l'UE fuient des situations de conflit ou des persécutions auxquelles elles sont confrontées dans des pays comme la Syrie, l'Afghanistan, l'Érythrée ou la Somalie.

En les empêchant d'entrer sur leur territoire, en verrouillant leurs frontières et en se refusant d'examiner leur demande éventuelle de protection, les États membres de l'UE violent gravement les droits humains de ces personnes et mettent en danger leurs vies. En 'fermant la porte' à ces personnes en besoin de protection, les États deviennent aussi responsables des violations auxquelles elles seront exposées dans le pays de renvoi.

ESPAGNE

Ceuta et Melilla, deux territoires espagnols enclavés en plein cœur du Maroc, sont les seules voies d'accès terrestres en Espagne par l'intermédiaire de l'Afrique. Suite à l'augmentation des passages des migrants dans ces enclaves, le gouvernement espagnol a commencé à les clôturer dans les années 1990. Des barrières et des clôtures sont érigées sur plusieurs dizaines de kilomètres pour tenter d'interdire l'accès par voie terrestre à ses deux territoires. Devenues le symbole de l'"Europe Forteresse", elles n'ont depuis jamais cessé d'être renforcées. Plusieurs dizaines de millions d'euros ont été alloués à l'augmentation de la hauteur des clôtures et au développement du système de surveillance. En 2004, le Maroc a, à son tour, décidé d'ériger une clôture autour de l'enclave espagnole de Melilla. Malgré tous les efforts réalisés et les dépenses engagées par l'Espagne pour renforcer ses frontières, les arrivées irrégulières aux frontières méridionales de l'Espagne ont augmenté au fil des années et se sont intensifiées en 2014 et 2015.

GRÈCE - RÉGION D'ÉVROS

Depuis longtemps, des réfugiés et des migrants en provenance d'Asie, du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique, ainsi que d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne, passent par la Turquie pour tenter de rejoindre l'UE. Ils peuvent emprunter soit les voies terrestres reliant le nord-ouest de la Turquie à la Grèce et la Bulgarie, soit la voie maritime entre la côte turque de la mer Égée et les îles grecques. Jusqu'en 2010, la plupart des réfugiés et des migrants essayaient de gagner la Grèce en traversant la mer Égée dans de petites embarcations. À partir de cette année-là, ils ont commencé à privilégier la voie terrestre, tentant de passer la frontière gréco-turque dans la région de l'Évros, marquée sur presque toute sa longueur par le fleuve du même nom. Ce changement d'itinéraire est dû en partie au renforcement de la surveillance en mer par les garde-côtes grecs, avec l'aide de Frontex (l'agence européenne chargée des frontières), et en partie au fait que le gouvernement grec a retiré les mines antipersonnel disposées le long de sa frontière terrestre, rendant le passage à pied moins dangereux.

En 2012, la Grèce a décidé d'ériger un mur dans la région d'Évros, sur plus de 10 km, le long de la frontière turque, séparée naturellement par le fleuve Évros pour empêcher les réfugiés et les migrants d'emprunter ce passage. Les autorités ont également renforcé les contrôles dans la région d'Évros et les renvois forcés illégaux de migrants et réfugiés de la Grèce vers la Turquie (accompagnés d'actes de violence) se sont multipliés. Ce mur a alors incité de plus en plus de réfugiés et de migrants à suivre la voie maritime, plus dangereuse, vers les îles grecques. Toutefois, les flux migratoires n'ont pas seulement été détournés vers les îles grecques. Une fois la frontière terrestre entre la Turquie et la Grèce presque entièrement fermée, de nombreux migrants et réfugiés voulant entrer dans l'UE se sont aussi dirigés vers la frontière avec la Bulgarie. Plusieurs centaines de millions d'euros ont été dépensés par la Grèce pour le contrôle de ses frontières extérieures au cours de ces dernières années.

BULGARIE

Jusqu'à la « petite porte » d'entrée en Europe, la Bulgarie a vu au cours de ces dernières années un nombre de plus en plus important de migrants et réfugiés affluer sur son territoire en contournant la Grèce, une majorité venant de Syrie en transitant par la Turquie voisine. Les autorités bulgares ont alors décidé en 2014 de dresser une barrière sur le chemin des migrants : en plus d'un dispositif de miradors et de caméras thermiques, un mur de barbelés a été déployé sur des dizaines de kilomètres de la portion la moins montagneuse qui sépare le pays de la Turquie, considérée comme la plus facile d'accès. La Bulgarie a dépensé plusieurs dizaines de millions d'euros pour renforcer le contrôle de ces frontières au cours de ces dernières années et les renvois forcés illégaux de migrants et réfugiés de la Bulgarie vers la Turquie se sont intensifiés.

HONGRIE

Le voyage des migrants et des réfugiés qui entrent en Grèce ne s'arrête pas dans ce pays. Ils quittent pour la plupart la Grèce et poursuivent leur route de façon clandestine vers d'autres pays, principalement à cause des défaillances du système d'asile grec et du manque de services d'accueil et de perspectives d'intégration, mais aussi parce qu'ils souhaitent rejoindre des proches dans un autre État membre ou parce qu'ils pourraient recevoir le soutien de communautés vivant dans un autre pays. La majorité d'entre eux passent par la Macédoine et la Serbie puis la Hongrie.

S'estimant lâché par l'UE et suivant l'exemple de la Grèce et de la Bulgarie, le gouvernement hongrois a décidé, durant l'été 2015, de construire à son tour une barrière de 175 km le long de sa frontière avec la Serbie pour endiguer le flux des migrants et réfugiés qui traversent le pays. Son coût a été estimé à 98 millions d'euros environ.

Au lieu d'empêcher les arrivées de réfugiés et de migrants, le « verrouillage » effectif de la frontière avec la Serbie en septembre 2015 n'a fait que dévier leur itinéraire. Plutôt que de passer par la Serbie, ils ont commencé à entrer en Hongrie via la Croatie. Les autorités hongroises ont alors décidé de construire un autre mur de plusieurs dizaines de kilomètres le long de la frontière croate.

Les migrants et les réfugiés ont alors commencé à passer de Croatie en Slovaquie qui a à son tour décidé d'ériger une clôture de fil barbelé sur plus de 150 km. Ces changements d'itinéraires au gré des fermetures de frontières montrent bien que, même si un pays de l'UE parvenait à se barricader entièrement, cela n'endiguerait en rien l'afflux de réfugiés vers l'UE par d'autres voies.

Au total, les États membres de l'UE ont construit plus de 400 kilomètres de clôtures le long de certaines frontières extérieures de l'Union – ce qui représente un coût de plusieurs centaines de millions d'euros. Au lieu d'empêcher les gens de venir, ces clôtures ont réorienté les flux de réfugiés vers d'autres itinéraires terrestres ou des itinéraires maritimes plus dangereux, car la volonté de se mettre en sécurité est plus forte que toutes les barrières qui peuvent être érigées.

LE MUR MARITIME

Au verrouillage des frontières terrestres s'ajoute un autre mur, un immense espace maritime et mortel : la mer méditerranée.

En 2015, près de 90 % des migrants irréguliers sont arrivés en Europe par la voie maritime. En 2015, plus de 1 million de personnes ont tenté de rejoindre l'Europe en traversant la mer méditerranée à bord d'embarcations bondées et précaires et 3770 d'entre elles ont perdu la vie en tentant la traversée.

En 2016, plus de 2800 personnes étaient portées disparues ou avaient trouvé la mort lors de la traversée de la méditerranée.

Non seulement la politique migratoire actuelle des États européens entraîne l'émergence et le développement de la migration irrégulière, mais elle rend encore plus vulnérables les populations migrantes tout au long du parcours migratoire en mettant leur vie et leur sécurité en danger et en violant gravement leurs droits fondamentaux.

LES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MENA)

L'origine du statut de MENA en Belgique :

Tabitha est une petite fille congolaise de 5 ans quand elle passe par la Belgique, accompagnée de son oncle néerlandais, pour rejoindre sa mère réfugiée au Canada. Elle n'a pas les documents nécessaires et demandés par les autorités belges pour traverser la Belgique. Elle est donc arrêtée et enfermée dans un centre pendant deux mois tandis que son oncle repart aux Pays-Bas. L'avocate saisie pour défendre Tabitha propose qu'elle soit accueillie dans une famille d'accueil, mais l'Office des étrangers ne donne pas suite à sa demande. Tabitha est renvoyée à Kinshasa en République Démocratique du Congo et personne ne l'attend à Kinshasa. Elle est finalement accueillie temporairement par une employée des services de renseignement congolais. L'affaire a fait grand bruit dans la presse, ce qui a finalement permis que l'enfant retrouve sa mère au Canada.

Dans cette affaire, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la Belgique pour traitement inhumain et dégradant et non-respect du droit à la liberté et du droit à la vie privée et familiale. Cette histoire qui a eu lieu en 2002 a contribué à accélérer l'adoption d'un régime spécifique pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sur le territoire belge. Une loi est votée en urgence à la fin de l'année 2002 prévoyant la création d'un organisme d'assistance et de prise en charge des MENA, il s'agit du service des Tutelles.

Cette histoire a permis au statut de MENA d'être reconnu en Belgique. Ce statut permet aux jeunes concernés de recevoir un accompagnement légal, un accueil facilité en Belgique et de ne pas être livrés à eux-mêmes. Il leur permet également d'avoir accès à l'éducation et d'être mieux intégrés. Ce système est cependant relativement récent et son application n'est pas toujours réussie. Encore aujourd'hui, de nombreux mineurs qui entrent sur le territoire belge ne sont pas enregistrés ou accompagnés parce qu'ils ont peur d'être renvoyés dans leur pays, d'autres attendent de longs mois avant qu'un tuteur leur soit attribué.

Qu'est-ce qu'un MENA ?

Les mineurs étrangers non accompagnés sont des jeunes originaires d'un pays étranger, âgés de moins de 18 ans, qui ont quitté leur pays pour des raisons diverses (persécutions, opportunité économique et/ou sociale, catastrophe naturelle, etc.) et se retrouvent sans représentant légal (parent ou tuteur) dans un pays d'accueil.

Selon la loi belge, un MENA doit, en plus, répondre aux caractéristiques suivantes pour être considéré légalement comme un MENA, il peut s'agir d'un mineur :

- soit ressortissant d'un pays non membre de l'Espace économique européen, qui a demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié ou ne satisfait pas aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par la loi ;
- soit (depuis une réforme de 2014) ressortissant d'un pays membre de l'EEE ou de la Suisse, qui a demandé un titre de séjour provisoire en raison de traite ou trafic d'êtres humains ou se trouve en situation de vulnérabilité.

Un MENA peut se retrouver seul en Belgique après le départ de ses parents qui ont été renvoyés de force dans leur pays suite à l'échec de leur procédure d'asile. Il peut aussi être envoyé par ses parents seul en Europe ou rejoindre l'Europe pour échapper à sa famille afin d'y trouver une protection ou un avenir meilleur.

Certains MENA peuvent également être victimes de la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou économique et se retrouver en Belgique par des trafiquants qui les exploitent. Il peut également s'agir de mineurs qui passent par la Belgique pour retrouver leur famille installée dans un pays spécifique en Europe, mais qui ont été interceptés par les autorités belges alors qu'ils tentaient de rejoindre le pays où se trouve leur famille.

Les causes de départ et les parcours des MENA sont multiples et varient selon leurs origines, leurs situations sociales ou même la situation de leur propre pays. Pour la plupart d'entre eux cependant, quitter leur pays n'était pas un choix, mais plutôt une obligation. Nombreux sont ceux qui souffrent de traumatismes multiples.

Une fois arrivés dans un pays d'accueil, après un voyage souvent périlleux, ils se retrouvent seuls, souvent démunis de tout document d'identité et d'argent et doivent se débrouiller dans des pays qu'ils ne connaissent pas, avec des cultures, traditions et religions bien différentes de la leur et qui leur sont complètement étrangères. Ils sont souvent accueillis avec suspicion et victimes de discriminations et de préjugés à leur arrivée. Extrêmement vulnérables, ils doivent grandir avant leur temps. Ils ne demandent pourtant qu'à vivre dans des conditions de vie décentes, avoir accès à leurs droits fondamentaux, notamment à l'éducation et à une vie sociale.

Pourquoi les MENA cherchent-ils à quitter leur pays ?

Les MENA fuient en général des situations dangereuses ou potentiellement nuisibles à leur développement. Les MENA sont souvent contraints de quitter leur famille pour fuir la guerre, la misère, l'insécurité, la violence, la persécution. Ils peuvent également fuir pour échapper à une situation familiale difficile et à une situation de maltraitance physique ou sexuelle. Ils peuvent notamment fuir leur pays suite à une catastrophe naturelle, pour échapper à des discriminations, des mutilations génitales, un mariage forcé précoce ou au recrutement d'enfants soldats. Ils peuvent également être victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Certains encore sont des enfants des rues qui décident de partir ailleurs à la recherche d'un avenir meilleur tandis que d'autres sont mandatés par leur famille pour se rendre en Europe afin de travailler et faire vivre la famille restée au pays.

Dans la majorité des cas, les MENA ont des familles dans leur pays d'origine ou des familles qui se retrouvent éparpillées dans différentes parties du monde par obligation de survie.

Les MENA ne cherchent pas à profiter de notre éducation et de notre système. Ils cherchent un endroit sécurisé, une opportunité d'éducation et une possibilité d'épanouissement.

Comment les MENA rejoignent-ils l'Europe ?

Pour qu'une personne d'un pays en développement ou en guerre accède à un pays d'Europe, toute une organisation coûteuse est nécessaire. L'accès aux visas pour rejoindre l'Europe étant souvent difficile, voire impossible, depuis certains pays d'origine, il arrive souvent que des familles consacrent toutes leurs économies afin de permettre à l'un de leurs enfants d'avoir accès à une protection ou à un avenir meilleur, en payant des passeurs pour le faire quitter clandestinement son pays.

Il arrive aussi que des enfants fuient leur pays par leurs propres moyens pour échapper à un engagement forcé comme enfant soldat ou à un mariage forcé ou des mutilations génitales. Les parcours de ces enfants sont alors encore plus compliqués et périlleux que ceux dont le voyage est organisé par la famille. Dans la grande majorité des cas cependant, que le voyage soit organisé par la famille ou non, les chemins empruntés par les MENA pour quitter leurs pays et rejoindre l'Europe sont souvent très dangereux. Certains y perdent leur vie en mer lors de leur voyage en bateau pour traverser la méditerranée, d'autres y laissent leur liberté et sont victimes d'abus quand ils sont attrapés par des passeurs

ou des trafiquants qui profitent de leur vulnérabilité pour les forcer à se prostituer ou à travailler comme des esclaves. Leurs documents personnels sont souvent perdus, brûlés, confisqués ou volés.

Si un mineur arrive sain et sauf (non sans avoir subi des traumatismes et/ ou des abus) dans un pays d'accueil en Europe, après des mois de voyage en avion, en train, en bus, en mer et/ou à pied, il est ensuite confronté à de multiples démarches administratives, à l'attente et à l'incertitude de ce qui l'attend. De nombreux MENA qui ont vécu des situations traumatisantes sur le trajet de l'exil ont besoin d'un suivi psychologique à leur arrivée.

Comment « identifier » un MENA ?

Pour être considéré légalement comme un MENA et bénéficier d'une prise en charge et de l'accompagnement d'un tuteur en Belgique, un mineur doit répondre aux conditions de la définition du MENA énoncées par la loi belge.

Cependant, il est difficile en pratique de vérifier et confirmer certains éléments de cette définition, notamment leur âge, car la plupart des MENA n'ont plus de documents d'identité et/ou d'état civil lorsqu'ils arrivent en Europe.

Si l'agent de l'Office des étrangers estime qu'il y a une incohérence manifeste entre un document d'identité et l'âge que ce dernier perçoit, de manière purement subjective, alors un doute sur l'âge est émis malgré la présentation d'un document d'identité.

En Belgique, c'est le service des Tutelles qui est en charge de l'identification des MENA. Toute autorité peut signaler la présence d'un MENA au service des Tutelles. Un particulier ou tout type de service (les écoles notamment) peuvent également signaler un mineur. Les signalements se font au moyen d'une fiche de signalement.

Afin d'identifier si une personne qui se présente ou est signalée comme un MENA peut être considérée comme un MENA par la loi, c'est en principe le service des Tutelles qui doit soumettre cette personne à un entretien (avec l'aide d'un interprète si nécessaire) pour comprendre sa situation, l'identifier, et analyser les documents d'identité et/ou d'état civil qu'elle a éventuellement avec elle. Il doit en principe recueillir également les avis des assistants sociaux, des tuteurs et des centres d'orientation et d'observation.

En pratique cependant, la grande majorité des signalements se fait via l'Office des étrangers. Lorsqu'un mineur se présente à l'Office des étrangers alors l'entretien est mené par un agent de l'Office et le service des Tutelles se contente du doute sur l'âge le cas échéant. En outre, les rapports des travailleurs sociaux de centre ne sont pas pris en compte lorsqu'un doute sur l'âge est émis. Quand l'Office des étrangers, les services de police ou le service des Tutelles lui-même doutent de l'âge du mineur, un test médical est effectué. Il s'agit d'un test osseux, il consiste en une triple radiographie des dents, de la clavicule et du poignet. Le résultat de ce test donne généralement un âge moyen avec une fourchette d'un ou deux ans. C'est alors l'âge le plus bas qui doit être pris en considération. Toutefois, ce test d'âge soulève beaucoup de controverses. Il est notamment interdit en Angleterre pour des raisons de fiabilité et d'éthique. De nombreux scientifiques estiment que ce test

comporte une marge d'erreur pouvant aller jusqu'à 5 ans. Si, à la suite des tests, le jeune est considéré comme âgé de moins de 18 ans, un tuteur est immédiatement désigné par le service des Tutelles pour l'accompagner dans ses démarches et le représenter. S'il est considéré comme âgé de plus de 18 ans à la suite des tests, le service des Tutelles met fin à toute prise en charge et le jeune peut être placé, selon les cas, dans un centre fermé puis renvoyé dans son pays. Le jeune peut contester le résultat du test médical auprès du Conseil d'État. Il s'agit cependant que d'un recours sur la légalité de la procédure et il est très rare que cette procédure aboutisse.

Quels sont les risques et obstacles que rencontrent les MENA?

Début 2016, l'agence Europol a déclaré que 10 000 enfants migrants non accompagnés avaient disparu en Europe au cours des deux dernières années. Il est possible qu'un certain nombre d'entre eux aient été exploités. En effet, les MENA constituent des cibles privilégiées pour les entreprises criminelles, tout au long du parcours, notamment en Europe, du fait de leur vulnérabilité et leur facilité d'accès.

Le très petit nombre de filles MENA s'explique en partie par le fait qu'au cours de leur parcours, elles sont justement souvent « happées » par les réseaux de prostitution, et c'est par ce moyen-là qu'elles arrivent en Europe. Il s'agit cependant de ne pas sous-estimer non plus la question de la prostitution forcée et des violences sexuelles à l'égard des garçons MENA.

En Belgique aussi, les disparitions de MENA sont en augmentation. En 2015, 66 disparitions jugées très inquiétantes par Child Focus ont été signalées. En 2014, il y en a eu 43.

D'après cette Child Focus, ce chiffre ne représente que la partie émergée de l'iceberg dans la mesure où toutes les disparitions ne sont pas signalées par les centres d'accueil et par la police.

Le profil des MENA étant particulier, il est souvent difficile pour eux de s'adapter au cadre scolaire belge. Les raisons de cette inadaptation sont nombreuses : ces mineurs n'ont pas pu bénéficier d'un suivi régulier, leur scolarité est inachevée ou parfois inexistante. Lors de cette scolarité, certains d'entre eux ont pu vivre des traumatismes violents aux nombreuses conséquences sur leurs études. D'autres raisons sont parfois les causes d'échecs scolaires : certains MENA savent qu'ils ne pourront pas achever leurs études dans le pays, certains se sentent mal de devoir étudier dans un environnement qui ne prend pas en compte leur histoire et leurs souffrances.

Enfin, certains des MENA sont sur le sol européen pour apporter un soutien financier à leur famille restée au pays d'origine. Or, l'école n'étant pas rémunératrice, ils préfèrent trouver un emploi, souvent synonyme d'exploitation.

CONSEILS POUR LES ENSEIGNANTS

De quels sujets sensibles autour de la migration, des réfugiés, etc. discuter en classe ?

Nous empruntons, à cet égard, quelques conseils de la leçon de la Fondation pour la Paix (www.stichtingvreedzaam.nl) pour aborder en classe les sujets difficiles ou sensibles.

1. Créez une ambiance en classe où les élèves se sentent en sécurité, respectés et soutenus. Parfois, les élèves ne prennent pas part à une conversation sur des sujets sensibles parce qu'ils ont peur d'être moqués ou ridiculisés ou parce que le sujet réveille des sentiments trop forts. Pour créer une ambiance sûre et respectueuse dans le groupe, vous pouvez convenir de certaines choses avec eux (comme vous le faites au début de l'année). Il s'agit d'accords comme « ne pas jurer », « laisser parler l'autre », « écouter sans juger », « tu peux passer » « dis ce que tu veux dire et pas plus », etc.

Rappelez aux élèves qu'ils doivent être prudents lorsqu'ils parlent de groupes de personnes : parlez de « certains » au lieu de « tous ».

2. Vérifiez ce que vos élèves savent déjà ou ont vécu. Commencez par ce qu'ils savent déjà. Par exemple, dessinez des mots en réseau sur le tableau et demandez aux élèves de donner des associations sur le sujet. Demandez-leur de commencer par échanger à deux avant de discuter des associations en groupe et de les écrire sur le tableau. Si le sujet est trop sensible, demandez aux élèves d'écrire quelque chose seul (de manière anonyme) et d'utiliser les mots plus tard avec tout le groupe. Identifiez les questions que se posent les élèves. Cela peut se faire ensemble ou pour vous-même. Demandez aussi d'où proviennent leurs informations ou opinions. Et s'ils savent si leurs sources sont dignes de confiance. Rappelez aux élèves que, quand il s'agit de questions sensibles, ils doivent toujours se demander : « qu'est-ce que je sais et comment est-ce que je le sais ? »

3. Donnez des informations, récoltez les questions et étudiez-les ensemble avec les élèves. Après avoir donné des informations de base, recueillez les questions qui sont toujours en suspens. Si les questions se limitent à des faits (qui, quoi, où, pourquoi, quand), essayez d'élargir leur point de vue de sorte que les élèves aillent au-delà des faits de base pour trouver des questions plus profondes et plus fondamentales. Tentez de leur donner une compréhension plus complexe de la situation. Par exemple, vous pouvez élargir la question en leur demandant comment l'événement affecte les personnes concernées, mais aussi comment il affecte la société dans son ensemble.

4. Faites le lien avec leur propre vie. Parfois, le lien existe déjà, parfois non. Aidez les élèves à faire le lien entre l'événement et leur propre vie. De quelle manière est-ce que ça les affecte, leur famille, leurs amis ou leur communauté ? Pourquoi ? S'il n'existe pas de lien évident, posez-le vous-même. Par exemple, demandez si quelqu'un a des parents qui ont vécu dans les zones où il y a la guerre. Des petits films peuvent parfois aider les élèves à prendre conscience d'une situation. Ou demandez aux élèves de se rappeler d'événements similaires.

5. Demandez aux élèves de mener des recherches pour en savoir davantage. Il est important que les élèves aient la possibilité de trouver des réponses à leurs questions, de faire des recherches et de parler aux gens, d'ainsi en apprendre davantage sur le sujet et de le rendre significatif pour eux. Assurez-vous d'abord que vos élèves connaissent la différence entre une opinion et un fait. Vous pouvez demander aux élèves plus âgés de comparer des journaux. Par exemple, de médias différents (« de droite », « de gauche », neutres). Demandez-leur de les lire de manière critique et de souligner les différences. Demandez aux élèves d'identifier les opinions extrêmes sur le sujet et de se poser des questions. Sur la base de quels faits ces opinions sont-elles nées ? Quelles sont les sources ? Quel est le point de vue de ces sources ? Quelle est la fiabilité de ces sources et pourquoi ?

6. Explorez l'opinion des élèves et encouragez le dialogue. Une fois que les élèves ont fait des recherches approfondies, ils sont prêts à se forger leurs propres opinions, à les exprimer et à en discuter. Encouragez le dialogue au lieu du débat. Demandez aux élèves d'être ouverts aux différents points de vue. Le dialogue demande de la compréhension, d'élargir ses horizons, de rendre les choses plus compliquées et non plus simples. Offrez-leur la possibilité d'exprimer leurs opinions et points de vue de diverses manières. Cela peut être à deux, au sein d'un cercle de discussion, à l'aide d'un panneau, etc. Vous pouvez également demander aux élèves de réagir à une opinion ou une affirmation en choisissant sur une échelle : tout à fait d'accord, d'accord, ni d'accord ni pas d'accord, pas d'accord, pas du tout d'accord, pas d'opinion.

7. Surveillez la température. Surveillez en permanence le ton et l'atmosphère dans laquelle se déroule la conversation. Rappelez aux élèves les accords pris, en particulier s'ils sont enfreints. Prenez régulièrement la « température » de la classe quand il s'agit de sentiments et encouragez la discussion de ceux-ci. Élaborez différentes façons dont les élèves peuvent participer et offrez-leur la possibilité de « passer » si ça devient trop difficile. Donnez-leur la possibilité d'écrire ou de dessiner leurs pensées, éventuellement de manière anonyme, au lieu de les partager oralement les uns avec les autres.

8. Faites quelque chose. Si les élèves sont touchés par le sujet, ils souhaiteront peut-être faire quelque chose. Ce « quelque chose » peut impliquer de mener des recherches plus ciblées, mais aussi d'exercer une activité dans la communauté ou dans le quartier, d'écrire une lettre à la commune, de collecter de l'argent, de participer à une manifestation, de lancer un journal de l'école, etc.

ACTIVITÉS POUR LE PRIMAIRE

http://annoncerlacouleur.be/sites/files_alc/themes/files/THEME_Migrations_Primaire-pdf

ACTIVITÉS POUR LE SECONDAIRE

http://annoncerlacouleur.be/sites/files_alc/themes/files/THEME_Migrations_Secondaire-.pdf

<https://cire.be/sensibilisation/outils-pedagogiques/expo-les-emigrants-belges-d-hier-un-miroir-pour-aujourd-hui>

SOURCES

<https://jeunes.amnesty.be/jeunes/lecoindesprofs/dossierspedagogiques/dossierpeda2016>

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/23808/fichier.fiche.peda.migrations.monde.fr.pdf

Centre fédéral Migration - Myria, Conseil de l'Europe, Ciré, Migrinter - CNRS/Université de Poitiers

OIM, UNHCR, Eurostat, Le Monde

https://www.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_pe_dagogique_mena_basse_def.pdf



JM Wallonie - Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie - Bruxelles
International.be



SABAM FOR CULTURE